

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/11/2024

27 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

06 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SCHEMA DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE ET DE SERVICES LEMAN-LYON VIARHONA :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que pour l'exercice de sa compétence de promotion touristique, notamment le développement de produits cyclo touristiques, la communauté de communes Val Guiers a intégré un Collectif de 15 établissements publics de coopération intercommunale pour valoriser la vélo route ViaRhôna (Enrovélo n°17).

EXPOSE que le Collectif a pour objectif de mettre à jour et harmoniser la signalétique le long du parcours de cette véloroute et de développer une signalétique touristique mettant en valeur les sites et activités de loisirs à proximité de l'itinéraire.

Pour cela, le Collectif propose à chaque organe délibérant des intercommunalités le composant de participer à un groupement de commande permettant la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalisation ViaRhôna, puis la conception, la fourniture et la pose de dispositifs de signalisation touristique et de services de la véloroute ViaRhôna.

PRESENTE le projet de convention de groupement de commandes, annexé à la présente délibération dont les principales dispositions sont les suivantes :

- **Objet** : la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalisation touristique et de services de l'itinéraire ViaRhôna pour le Collectif Léman-Lyon ;
- **Durée** : de sa signature à la régularisation financière de l'opération achevée ;
- **Coordonnateur** : la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
- **Dispositions financières** :
 - o Pour la prestation d'AMO, la prise en charge sera réalisée selon une clé de répartition liée au nombre de kilomètres de linéaire ViaRhôna de chaque entité (soit 1,43% à charge de la communauté de communes Val Guiers) ;
 - o Pour la conception, la fourniture et la pose des dispositifs de signalisation, la répartition s'effectuera en fonction des coûts réels engagés pour chaque entité selon le bilan de fin d'opération.

PROPOSE

- D'approuver le principe de la création du groupement de commande ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement.

SOLLICITE l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commande en annexe ainsi que tout autre document lié à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalisation touristique et de services de l'itinéraire ViaRhôna sur la portion Léman-Lyon ;

➤ **MANDATE** le Président pour signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

